

Comparaison internationale

Les plans de prévoyance suisses n'ont pas à se cacher

Les critiques adressées au système de prévoyance suisse sont souvent fondées et on ne peut qu'espérer qu'elles engendreront les améliorations nécessaires. Mais il arrive aussi que le système entier soit mis au pilori et il ne le mérite pas. Il est intéressant de savoir où se positionne notre système par rapport à ceux d'autres pays sur la base d'indicateurs de la performance pertinents.

EN BREF

Compte tenu de la fortune de la prévoyance enveloppante, la Suisse atteint un taux de remplacement relativement élevé.

La fortune de prévoyance (FP) croît énormément dans les pays de l'OCDE depuis un certain nombre d'années. En 2017, elle s'établissait à 43.4 milliards de dollars américains dont 28.5 milliards sont investis dans les caisses de pensions. Par contraste, la fortune de prévoyance totale des pays non-membres de l'OCDE n'atteint que 1.7 milliards de dollars.

En 2017, les «OECD Global Pension Statistics» ont recensé sept pays dont la FP a atteint ou franchi la marque du milliard de dollars américains. La Suisse en fait partie et contribue au capital total à hauteur de 2.3%.

Pondération relative

La pondération relative de la fortune de prévoyance en pour-cent du produit social brut est aussi un indicateur intéressant. Dans cette catégorie, la Suisse (148.8%) se démarque clairement de la moyenne de l'OCDE (50.7%) et pointe au cinquième rang.

Notez en outre que le Danemark, les Pays-Bas, l'Islande et le Canada qui précèdent la Suisse dans cette hiérarchie n'offrent pas à leurs assurés la possibilité d'un versement anticipé pour l'accès à la propriété d'un logement. Si les capitaux ainsi avancés étaient pris en compte, la Suisse gravirait encore des échelons.

Stratégies de placement

La Suisse, le Japon et les Pays-Bas sont plutôt conservateurs dans leurs placements et privilégient les obligations. Les pays anglo-saxons tels que l'Australie, les

Etats-Unis, le Canada et le Royaume-Uni sont moins frileux et s'exposent beaucoup plus aux actions. L'allocation de la fortune est importante dans la mesure où elle permet de tirer des conclusions sur le rendement dégagé sur la fortune qui est le troisième cotisant. Plus on accorde de place aux actions dans son portefeuille et plus on peut en espérer de rendement. Le revers de la médaille, c'est évidemment la plus grande volatilité d'un portefeuille d'actions. Les pays anglo-saxons affichent une plus grande tolérance du risque dans leurs placements et les autorités de surveillance y sont aussi souvent plus ouvertes à la prise de risques.

Primauté des prestations et primauté des cotisations

La comparaison internationale de la répartition de la fortune de prévoyance sur la primauté des prestations et la primauté des cotisations fournit également des indices intéressants. Les plans en primauté des prestations sont plus coûteux et plus compliqués que les plans en primauté des cotisations qui influencent positivement la capacité de performance du système de prévoyance.

Dans la plupart des pays, l'employeur assume la totalité des coûts, et donc aussi la totalité des risques, inhérents à une primauté des prestations. En Suisse, la loi prévoit la parité des risques pour l'employeur et les salariés. Mais en cas de déficit grave, on voit souvent les employeurs (surtout étrangers), assumer la part du lion d'un assainissement.

Du point de vue formel, le système suisse est une primauté des cotisations aux yeux de la loi. Mais matériellement et d'après les critères de classement internationaux, les plans d'épargne-risque du régime LPP sont des promesses de prévoyance axées sur les prestations puisqu'ils contiennent des taux d'intérêt et des taux de conversion garantis (plans «Cash Balance»). En comparaison internationale, ils présentent les caractéristiques d'un plan en primauté prestations (plans «Defined Benefit»).

Grâce aux plans 1e récemment remodelés, nous disposons pour la première fois de plans qui satisfont à tous les critères d'un plan en pure primauté des cotisations, étant donné que tout le risque de placement repose sur les épaules de l'assuré qui peut choisir sa stratégie de placement dans une riche palette d'offres.

Sauf erreur de ma part, le montant des actifs parqués dans ces plans de prévoyance 1e n'a encore jamais été recensé officiellement. Mais en comparaison avec les quelque 988 mias de francs qui s'amoncellent au total dans les coffres de la prévoyance professionnelle, c'est sans doute peu de chose.¹

En moyenne, la primauté des prestations garde encore un léger avantage, surtout à cause des pays européens, avec en plus le Royaume-Uni et le Japon. Aux Etats-Unis et en Australie, la primauté des cotisations l'emporte et sa suprématie s'affirme de plus en plus.

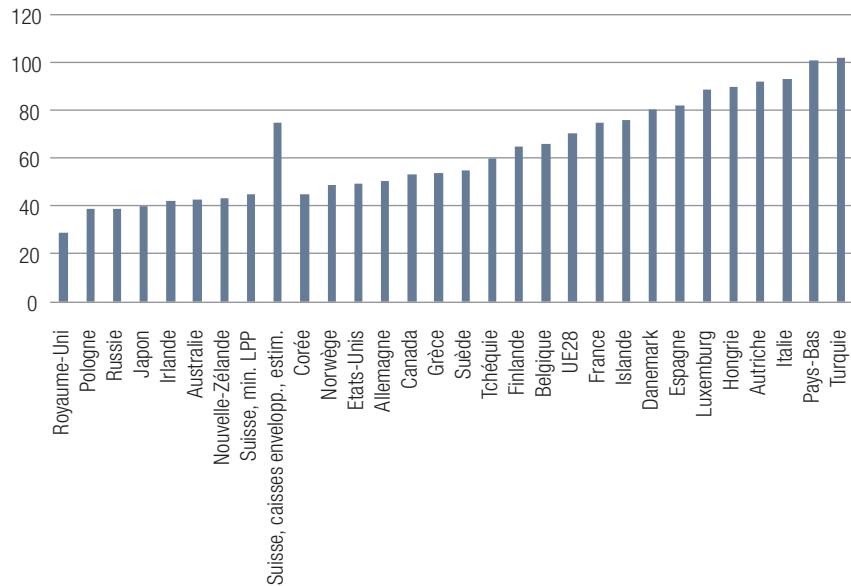
Comme mentionné, la vraie primauté des cotisations est une option encore toute fraîche en Suisse que l'on doit aux plans 1e revisités. C'est donc sans surprise que parmi les sept pays les plus capitalisés,² c'est ici que l'on recense la plus forte proportion de plans en primauté de prestations.

Dépenses pour la prévoyance vieillesse

Le montant des dépenses engagées pour la prévoyance vieillesse influence aussi fortement la performance d'un système. De la statistique OCDE 2017 il ressort que la Suisse alloue 11% de son produit social brut à cette fin et que la

Taux de remplacement

Source: statistique OCDE 2017



moyenne des pays de l'OCDE se situe à 9%.

Taux de remplacement

La capacité de performance d'un système de prévoyance se mesure à l'aune du taux de remplacement assuré par la rente. La définition de ce taux fait intervenir la rente nette (rente AVS et rente CP en Suisse) à laquelle a droit l'assuré individuel, divisée par le revenu net disponible juste avant le départ en retraite après les impôts personnels sur le revenu et les cotisations de salarié à la sécurité sociale. C'est ainsi qu'est mesurée la capacité d'un système de prévoyance à fournir un revenu dans la vieillesse pour compenser le salaire (la principale source de revenus avant la retraite). Cet indicateur est mesuré en pour-cent du revenu antérieur à la retraite, parfois en différenciant entre hommes et femmes.

Le graphique «Taux de remplacement» révèle les taux de remplacement que peut attendre dans les pays choisis un salarié avec un salaire moyen et une carrière professionnelle moyenne.

Le taux de remplacement officiel fourni par la statistique OCDE 2017 pour la Suisse (45%) paraît relativement maigre. L'explication réside dans le fait qu'à défaut de données comparables, on s'est uniquement basé sur les prestations du régime LPP obligatoire. Ma propre estimation approximative qui intègre certaines hypothèses (non vérifiées) concernant la méthode de calcul de

l'OCDE a montré que si le capital de la prévoyance enveloppante³ était également pris en compte, le taux de remplacement par la rente grimperait et oscillerait, selon le modèle de calcul appliqué, entre 65 et 84%. L'objectif d'au moins 60% visé dans la Constitution fédérale serait ainsi largement rempli et la Suisse serait catapultée du dernier tiers du classement dans le premier. Toutefois, il convient de noter que les taux de conversion vont continuer de chuter et que par conséquent, le taux de remplacement va aussi encore baisser de quelque 5% environ.

Pour résumer la position et la capacité de performance de la prévoyance professionnelle suisse en comparaison internationale, on peut donc dire qu'en proportion de son PIB, la fortune de prévoyance de la Suisse est élevée, que ses stratégies de placement sont plutôt conservatrices, que dans la définition internationale ses plans appliquent majoritairement la primauté des prestations et que s'il est tenu compte de la fortune de la prévoyance enveloppante, il résulte un taux de remplacement relativement élevé. En d'autres termes: les plans de prévoyance suisses n'ont pas à rougir de la comparaison internationale. ▀

Peter Zanella

¹ Rapport sur la situation financière des institutions de prévoyance 2017 de la CHS.

² Etats-Unis, Royaume-Uni, Suisse, Pays-Bas, Japon, Canada et Australie. Global Pension Assets Study 2018, Willis Towers Watson.

³ Environ 60% de l'ensemble des avoirs de vieillesse selon la statistique OFS 2016.